

NOM DE LA COLLECTIVITE :

LISTE DES AGENTS PROMOUVABLES

MAIRIE DE SAINT RIRAND

Avancement de grade catégorie C 2026

Grade d'avancement : Adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Identité	Grade	Situation actuelle	Décision Autorité Territoriale*	Rang de classement	Date prévue pour l'avancement
M. PRULHIERE ROGER 06175 MAIRIE DE SAINT RIRAND MAIRIE DE SAINT RIRAND	Adjoint technique pal 2 cl Catégorie C - Groupe hiérarchique 2 Temps non complet (>= seuil CNRACL) à 31.00 h Depuis le 01-07-2021 (anc. 4 A 6 M)	Echelle C2 Titulaire (CNRACL) 10ème échelon Depuis le 01-07-2025	Oui Non	échelon 7 sans avancement	01-07-2026

Ce tableau recense les possibilités d'avancements de grade.

Vous devez effectuer les étapes suivantes :

1/ Renseigner « à la main » les ratios promus/promouvables

2/ Saisir le Comité technique Intercommunal pour les communes et établissements de – de 50 agents pour créer les postes, puis délibérer. Nous vous rappelons que la date de nomination ne peut être antérieure à la date de création de poste.

3/ Apporter les éventuelles modifications à la main (utilisation du rouge préconisé)

4/ Dater et faire signer le tableau par l'autorité territoriale

en l'absence de la signature de l'autorité territoriale aucun arrêté ne sera transmis à la collectivité

